

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
VENDREDI 28 FEVRIER 2020  
COMPTE RENDU**

**PRESENTS :**

Pascal PONCET, Madeleine VEILLAS, Daniel CHALOT, Dominique VIETTI, Nicolas OSSEDAT, Michaël DAUSSY, Colette MELON, Jean-Paul ROYER, Nathalie OSSEDAT, Michel COMPAGNAT, Solange PERRIER,

**ABSENTS EXCUSES :**

Emmanuelle BARLERIN (procuration donnée à Pascal PONCET), Clare VERNIN, Urielle GONARD

**ABSENT :**

Jean-Michel BRISSAY

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Michaël DAUSSY

**1/ COMPTES DE GESTION DU TRÉSORIER ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019  
AFFECTATION DE RESULTAT**

Madeleine VEILLAS présente les comptes administratifs 2019 de la comptabilité M14 et M49.

1- En ce qui concerne le budget communal (M14), l'investissement réalisé en 2019 représente 275 061.00 € pour un montant de recettes encaissées de 412 976.65 € **soit un solde positif de 137 915.65 €**.

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 967 758.12 € alors que les recettes de fonctionnement représentent 1 102 496.62 € **soit un solde positif de 134 738.50 €** auquel s'ajoute l'excédent de l'exercice 2018 soit 395 270.36 € **ce qui donne résultat de clôture cumulé de 530 008.86 €**.

Ce montant sera affecté en totalité aux recettes de fonctionnement (compte 002).

2- Pour le budget assainissement (M49), l'investissement réalisé en 2019 représente 73 118.25 € pour un montant de recettes encaissées de 84 320.13 € **soit un solde positif de 11 201.88 €**.

Les dépenses d'exploitation du budget d'assainissement s'élèvent à 137 886.79 € pour un montant de recettes encaissées de 120 485.14 € **soit un solde négatif de 17 401.65 €** auquel il convient d'ajouter l'excédent 2018 soit 30 389.36 € **ce qui donne un résultat de clôture cumulé de 12 987.71 €**.

Ce montant sera affecté en totalité aux recettes d'exploitation (compte 002).

Les résultats sont conformes aux comptes tenus par la trésorerie de St Germain Laval

Conformément aux règles, Monsieur le maire quitte la salle du conseil et ne prend pas part au vote des comptes administratifs 2019 des budgets M14 et M49.

Les résultats sont adoptés, à l'unanimité, par le conseil municipal ainsi que l'affectation des résultats.

**Le conseil constate la très bonne santé financière de la commune.**

-----  
Nota : Assainissement

Le maire précise qu'il faut être attentif au budget d'exploitation de l'assainissement, les recettes de la redevance ne couvrant pas les dépenses. Pour l'instant, l'équilibre est réalisé par des ressources financières de fonctionnement « de côté » mais celles-ci s'épuisent.

Il précise toutefois que, dans une commune de la taille de celle de St Just, il est possible d'équilibrer par le versement d'une « subvention » du budget communal vers le budget d'assainissement.

Le maire précise encore que la taxe de la fromagerie qui sera **désormais perçue entièrement par la commune** suite à des négociations avec la CCPU va « bien arranger » la situation.

Il précise enfin que la construction **d'une station de prétraitement par la fromagerie va considérablement réduire les coûts** d'exploitation de la station d'épuration communale et là encore très nettement profiter à l'équilibre recherché .

**Le tout devrait résoudre une situation, « loin d'être complexe dorénavant », conclut le maire.**

## 2/ VOTE DES QUATRE TAXES

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux de l'imposition locale conformément aux engagements de début de mandat.

Ils resteront donc identiques à ceux votés en 2019 à savoir :

Taxe d'habitation	13.91
Taxe sur le foncier bâti	11.52
Taxe sur le foncier non bâti	12.38
CFE	18.66

Monsieur le maire précise que ces taux n'ont pas été augmentés depuis 2010 (où ils avaient subi une très légère hausse).

## 3/ VOTE DES BUDGETS M14 commune et M49 assainissement 2019

M 14 : Le conseil municipal vote, à l'unanimité, le budget de la commune (M14) pour un montant équilibré en dépenses et recettes de **1 618 308.86 € pour la section de fonctionnement** et de **743 109.81 € pour la section investissement**.

M 49 : Le budget assainissement (M49) est également voté à l'unanimité pour un montant équilibré en dépenses et recettes de **161 056.00 € pour la section d'exploitation** et **317 496.39 € pour la section investissement**.

## 4/ TERRAIN MUGNEROT

Monsieur le maire rappelle la délibération 2020-009 approuvant l'acquisition par la commune d'une partie de la parcelle AD 202 appartenant à Madame et Monsieur MUGNEROT ; l'autre partie étant achetée par les époux DUBIEN avec instauration d'une servitude de passage au profit du Département pour l'entretien du mur de soutènement de la voie publique départementale.

Un RDV avait eu lieu à l'étude de maître NION le vendredi 31 janvier au cours duquel les parties s'étaient accordées (cf dernier CR de janvier).

Le lundi 03 février les époux DUBIEN se sont rétractés annonçant qu'ils n'étaient plus acquéreurs eu égard à cette servitude au profit du conseil départemental.

Pascal PONCET propose, de ce fait, l'acquisition de l'entièreté de la parcelle AD 202 et de la parcelle AD 346 (trottoir toujours propriété MUGNEROT) par la commune pour un prix de 20 000.00 € majoré des frais de notaire.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition au regard de cet emplacement stratégique pour la commune et du rôle qu'il joue quant aux équipements publics qui l'entourent tout en regrettant d'avoir eu à engager des frais pour le travail de division du géomètre.

## 5/ PARTICIPATION LOYER ACCUEIL DE JOUR

Monsieur le maire rappelle que l'accueil de jour va s'organiser dans un logement situé dans l'immeuble « Le Chalendon » rue de Vichy et permettre ainsi de soulager « les aidants ».

C'est une très bonne chose précise le maire en expliquant que le loyer est pris en charge, pour l'instant, par l'Hôpital de Boën, la Communauté de Commune du Pays d'Urfé et, pendant une période de 6 mois, par l'Association Avenir Santé en Pays d'Urfé par le biais d'une subvention versée par le Conseil Départemental.

A l'issue de cette période de 6 mois, les communes membres de la CCPU ont été sollicitées pour se substituer à l'Association Avenir Santé et au CD en participant au règlement du loyer à hauteur d'environ 20.00 € par mois et par commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer au loyer de la structure « Accueil de Jour » à hauteur de 20.00 € par mois à compter de septembre 2020 eu égard au service rendu à la population.

## 6/ MAISON SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Monsieur le maire explique qu'une réunion a eu lieu dernièrement en sous-préfecture avec pour thème principal les loyers de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP). Monsieur le Sous-Préfet a en effet tenu à assurer le rôle de médiateur chargeant M MONNERET, son Secrétaire Général, de conduire « les négociations ».

Étaient présents M MONNERET, une représentante de la DGFIP (surtout pour un sujet relatif à la TVA), M PEROTTI Président CCPU, M AVRARD secrétaire général CCPU, Le Docteur LACOUR, Mme DESSEIGNE, Mme BARLERIN, M BLETHON, P.PONCET maire de St Just.

Le maire indique que les échanges furent courtois et qu'il fût décidé de ne pas remettre le sujet à l'ordre du jour de ce conseil communautaire tout en préparant un support à une éventuelle négociation qui interviendrait avec les nouveaux élus de la CCPU.

Il s'agit de ne pas laisser la nouvelle assemblée sans pistes de négociations et d'éclairer ainsi le dossier.

## 7/ SYNDICAT MIXTE DES MONTS DE LA MADELEINE

La manifestation « Rendez vous des Monts de la Madeleine » organisée chaque année par le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine se déroulera sur la commune de St Just en Chevalet le 13 septembre 2020 sur proposition du SMMM et aura pour thème « Le Tacot » (expositions, animations diverses, etc.). Le conseil valide à l'unanimité.

## 8/ ELECTIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal établit le planning de tenue du bureau de vote pour les élections municipales du 15 mars prochain qui sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

Il est rappelé qu'il est indispensable d'être muni d'une pièce d'identité avec photo pour voter (carte d'identité, passeport, permis de conduire, ...).

## 9 /DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas statuer sur les demandes de subventions susceptibles d'être considérées. Le maire indique ne pas souhaiter qu'une interprétation soit possible dans la période électorale. Celles-ci pourront être examinées par la nouvelle assemblée.

## 10/ LOCATION BÂTIMENT INDUSTRIEL ROUTE DE ROANNE

Monsieur le maire rappelle la délibération 2020-002 du conseil municipal de janvier 2020 l'autorisant à signer un bail commercial avec Madame FLIGEAT épouse LIEVRE pour l'occupation des locaux situés rue de Roanne, accessibles par le Chemin de Thomasson dont la rédaction a été confiée à Maître NION.

Il convient cependant de préciser que ce bail est de type 3-6-9, que le locataire aura un droit de préférence pour l'occupation du rez-de-chaussée si celui-ci venait à se libérer, qu'il pourra également être procédé à la vente de produits neufs et qu'un dépôt de garantie équivalent à deux mois de loyer sera demandé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de délibérer pour valider ces précisions.

## 11/ BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

Monsieur le maire informe que les logements situés au-dessus de la bibliothèque étant tous inoccupés, le problème du chauffage se pose régulièrement. La propriétaire n'a en effet plus qu'un loyer, donc peu de recettes pour entretenir ce bien et chauffer le RDC loué par la mairie « chauffage compris »

### Solutions :

- À court terme / règlement du fuel directement par la mairie (plus d'avance de charges et diminution du loyer en conséquence)
- À moyen terme / envisager le déménagement de la bibliothèque vers des locaux communaux. Des pistes et réflexions sont en cours.

## QUESTIONS DIVERSES

### 1- Voirie départementale :

Monsieur le maire présente le courrier reçu du Conseil Départemental, accompagné d'une carte, faisant apparaître les travaux et notamment les couches de roulement que le département prévoit de réaliser en 2020 dans la commune.

### 2- « Loire PROPRE » :

Monsieur le maire rappelle la journée « Loire Propre » qui se déroulera le 07 mars 2020 et portée notamment à Saint Just en Chevalet par l'association de pêche locale puisque la fédération de pêche départementale est mobilisée. Le rendez-vous est fixé à 8 H 00 devant la mairie.

### 3- PARIS –NICE :

Est également rappelé le passage de la course cycliste Paris Nice le 12 mars prochain aux environs de 12 h 30.

### 4- Bon anniversaire Madame GOUTORBE :

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune comptera parmi ses habitants une centenaire le 22 mars prochain. Il s'agit de Madame Marguerite GOUTORBE. Le conseil municipal convient de marquer l'évènement

### 5- AMADA :

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier reçu de l'association AMADA annonçant le passage de quads, 4 X 4 et motos sur le territoire communal du 03 au 05 avril prochain.

La lecture de ce courrier a fait réagir l'assemblée municipale jugeant l'itinéraire emprunté inadapté à ces véhicules tous terrains. De plus, les chemins choisis sont déjà concernés par de l'exploitation forestière et leur largeur sur certaines parties est insuffisante. Des zones sont particulièrement inadaptées.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas autoriser le passage de cette randonnée motorisée sur la commune.

### 6- Fédération Nationale des Anciens Sapeurs-Pompiers de Paris :

Monsieur le maire clôture la séance en rappelant l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale des Anciens Sapeurs Pompiers de Paris qui aura lieu le 10 mai 2020 au Centre de Secours de St Just en Chevalet. Lors de cette manifestation il y aura une visite de l'usine de Velours pour les épouses des congressistes et un dépôt de gerbe au Monument aux Morts de la Commune suivi d'une remise des médailles et d'un vin d'honneur offert par la municipalité à la salle ERA. S'en suivra un repas des congressistes.

La séance est levée à 22 H 15

### Hors séance :

- Le maire présente les condoléances du conseil à Colette Melon pour le décès de sa belle- mère.
- Le maire remercie chaleureusement les élus qui ne se représenteront pas. Il souligne l'implication, le travail réalisé dans la cohésion et la bonne ambiance au service de l'intérêt général.
- Évoque avec émotion le très regretté Bernard MEIER.